

Séance du conseil municipal du 23 août 2021

Déclaration visant à réaffirmer l'engagement à protéger le caractère patrimonial du Quartier chinois

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est un lieu emblématique autant pour la population montréalaise et québécoise que pour les touristes, en raison de son patrimoine, de son rayonnement culturel et de son histoire unique au coeur du centre-ville;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est, depuis plus d'un siècle, un territoire historique d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les personnes immigrantes et les Montréalais.es d'origine chinoise et asiatique;

Attendu que dans le nouveau Plan de mise en valeur du patrimoine local de Ville-Marie, adopté en novembre 2020 par le conseil d'arrondissement, le Quartier chinois de Montréal est identifié comme un « territoire d'exception », soit un quartier bénéficiant d'attraits uniques mettant en valeur l'histoire de Ville-Marie;

Attendu que la Ville de Montréal a reconnu l'importance du Quartier chinois, de son patrimoine et de sa contribution à l'histoire de Montréal ainsi que son apport culturel et économique à la vitalité de notre métropole dans une déclaration adoptée le 14 décembre 2020 (CM20 1239);

Attendu que la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, et la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, répondant aux préoccupations de la communauté et d'organismes en patrimoine préoccupés quant à l'impact de la pression immobilière sur le caractère patrimonial du secteur, ont annoncé le 26 mai 2021 la formation d'un comité de travail sur la protection patrimoniale du Quartier chinois, présidé par la Ville de Montréal;

Attendu que ce comité, qui a entrepris ses travaux le 21 juin 2021, est formé de représentants du Groupe de travail sur le Quartier chinois et de représentants de la communauté d'origine chinoise, de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal, de l'arrondissement de Ville-Marie, du ministère de la Culture et des Communications et d'Héritage Montréal;

Attendu que ce comité a pour mission de définir les moyens et les outils à déployer dans les meilleurs délais et à différentes échelles pour la protection de l'authenticité du patrimoine, de l'identité, des caractéristiques, de la spécificité des attraits et des pratiques culturelles du Quartier chinois de Montréal;

Attendu que ce comité formulera, dans les prochains mois, des recommandations sur une stratégie globale de protection et de mise en valeur du quartier et de son patrimoine, ainsi que sur le périmètre du territoire à protéger et à mettre en valeur;

Attendu que les recommandations du comité contribueront aux travaux entourant une éventuelle révision des outils de planification et de gestion prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que la Ville de Montréal a résolu, dans la déclaration adoptée le 14 décembre 2020, de travailler avec les acteurs de la société civile, ses partenaires gouvernementaux, aux niveaux québécois et canadien, pour une reconnaissance du lieu historique et patrimonial qu'est le Quartier chinois de Montréal.

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, appuyé par Émilie Thuillier, responsable de la démocratie et transparence, des communications et de l'expérience citoyenne et du patrimoine;

Et résolu :

Que la Ville de Montréal appuie les travaux du Comité de travail sur la protection patrimoniale du Quartier chinois montréalais et reconnaisse l'importance de cette démarche concertée pour protéger et mettre en valeur le Quartier chinois;

Que la Ville de Montréal s'engage à prendre acte des recommandations du comité;

Que la Ville de Montréal s'engage à déployer les efforts nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations du comité qui relèvent de la compétence de la Ville;

Que la Ville de Montréal s'engage à appuyer les recommandations du comité faites aux instances autres que la Ville;

Que la Ville de Montréal s'engage, d'ici au dépôt des recommandations, à assurer une veille des projets en développement dans le Quartier chinois et à poursuivre son travail avec l'ensemble des acteurs et actrices du Quartier et de la communauté pour le faire rayonner et assurer sa prospérité.